

Aide à l'investissement et mesure d'accompagnement social**1. Aide aux exploitations**

- 10 Conversion de dettes existantes (180)
- 11 Aide destinée à surmonter des difficultés financières exceptionnelles (181)

2. Aide à l'investissement**2.1. Mesures non constructives**

- 20 Aide initiale (100)
- 21 Achat d'une exploitation agricole par le fermier (101)
- 22 Achat en commun de machines et de véhicules (168)

2.2. Bâtiments agricoles

- 30 Construction de maisons d'habitation (incl. achat) (114, 116)
- 31 Transformation de maisons d'habitation (115)
- 32 Porcheries (109)
- 33 Poulailers (110)
- 34 Bâtiments d'exploitation destinés à la production végétale (111, 112)
- 35 Locaux servant à la transformation et à la vente de poissons du pays ainsi qu'à la pisciculture (113)

- 40 Bâtiments alpestres comptant moins de 50 PN (102, 103)
- 41 Construction de bâtiments d'exploitation (incl. achat) (104, 106, 161)
- 42 Transformation de bâtiments d'exploitation (105, 161)
- 43 Remises, garages et magasins (108)
- 44 Fosses à purin et fumières (107)
- 45 Bâtiments et installations communautaires destinés à l'économie laitière (162)
- 46 Bâtiments et installations communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles (163, 164, 165, 166, 167)
- 47 Bâtiments alpestres comptant plus de 50 PN (160)
- 48 Bâtiments d'habitation et d'exploitation (117, 118, 119, 120)

2.3. Améliorations foncières

- 51 Remembrement, regroupement par voie d'affermage (150)
- 52 Construction de chemins (151)
- 53 Téléphériques et installations de transport similaires (152)
- 54 Assainissement (156)
- 55 Remise à l'état naturel de petits cours d'eau (158)
- 56 Irrigation (157)
- 57 Adduction d'eau (155)
- 58 Raccordement au réseau électrique (154)
- 59 Lactoducs (153)
- 60 Réfection et préservation (159)
- 61 Documentation et études

(code valable jusqu'à présent)